

Aménagement de la « RD5 » - Ensuès-la-Redonne Samedi 26 juin 2010

Discours du Président Eugène Caselli

La route qui traverse Ensuès-la-Redonne, Monsieur le maire, cher Michel Illac, n'était plus en état d'assurer les échanges dans de bonnes conditions de sécurité, tant pour les usagers que pour les riverains. Aussi, le Département, la communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la commune d'Ensuès ont-ils décidé de s'associer pour réaliser l'aménagement à caractère paysager de l'avenue de la Côte Bleue, sur une longueur de 750 mètres situés dans la partie agglomérée de la commune.

Cet aménagement visait à améliorer les conditions d'utilisation de la RD 5 pour les automobilistes comme pour les piétons par la création notamment de cheminements piétonniers sécurisés et un traitement paysager des espaces. Il répond désormais aux objectifs que nous avons en commun d'améliorer la sécurité sur les routes départementales en agglomération, tout en valorisant leur traitement paysager et urbain.

Nous avons ainsi contribué à améliorer la qualité de vie des habitants d'Ensuès-la-Redonne, ce qui est le but de notre politique de développement dans le cadre des compétences que la loi a attribuées aux communautés urbaines.

Plus spécifiquement ici, il s'est agi : d'améliorer le cheminement des piétons et le confort des usagers en respectant la réglementation pour les personnes à mobilité réduite ; d'accroître la convivialité de cette voie publique traversant la zone urbanisée et d'y créer un espace paysagé. L'éclairage a fait l'objet d'une étude spécifique afin d'assurer une mise en valeur d'un aménagement situé sur l'axe routier le plus fréquenté de la commune.

La maîtrise d'ouvrage a été assurée par la commune d'Ensuès-la-Redonne, investisseur majoritaire pour ce projet de requalification de la voie départementale. Pour la part qui lui est revenue, la communauté urbaine a pris à sa charge l'aménagement des parkings, des trottoirs et de leurs bordures ; la moitié des bordures de voirie, de caniveaux et 50% des caniveaux ; les abris bus ; les arbres d'alignement ; la signalisation verticale ; la moitié de la fourniture et de l'installation des feux tricolores, ainsi que les modifications éventuelles des réseaux d'eaux usées et d'eau potable. Au total, la participation de MPM au programme s'élève à presque 384 000 euros TTC.

C'est ainsi, cher Michel Illac, qu'avec le Conseil Général nous transformons et améliorons le territoire communautaire et les communes qui le composent, avec des programmes de travaux décidés lors de rencontres régulières sur le terrain, c'est-à-dire au plus près des besoins et des préoccupations de nos concitoyens. Et c'est bien ainsi que nous continuerons à le faire, afin d'optimiser nos capacités d'investissements.

Je vous remercie.